



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

meubles et immeubles

Question orale n° 467

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la spoliation des juifs citoyens français ou étrangers réfugiés en France, ceci du fait des mesures prises tant par l'occupant nazi que par l'Etat français de Vichy. Cette spoliation nécessite des réparations équitables, à l'initiative du Gouvernement. Le Premier ministre a engagé cette démarche en février 1997, par la mission confiée à M. Mattéoli. Dans cette perspective d'indemnisation et concernant notamment le secteur bancaire et des assurances, il apparaît que des obstacles administratifs et juridiques sont invoqués pour échapper à ce qui constitue pourtant un dédommagement nécessaire. Il lui demande donc quelles sont les dispositions, en particulier d'ordre législatif ou réglementaire, que le Gouvernement envisage pour mener à bien ce devoir moral.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Brard a présenté une question, n° 467, ainsi rédigée:

«M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la spoliation des juifs citoyens français ou étrangers réfugiés en France, ceci du fait des mesures prises tant par l'occupant nazi que par l'Etat français de Vichy. Cette spoliation nécessite des réparations équitables, à l'initiative du Gouvernement. Le Premier ministre a engagé cette démarche en février 1997, par la mission confiée à M. Mattéoli. Dans cette perspective d'indemnisation et concernant notamment le secteur bancaire et des assurances, il apparaît que des obstacles administratifs et juridiques sont invoqués pour échapper à ce qui constitue pourtant un dédommagement nécessaire. Il lui demande donc quelles sont les dispositions, en particulier d'ordre législatif ou réglementaire, que le Gouvernement envisage pour mener à bien ce devoir moral.»

La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Brard. Ma question, qui s'adresse à Mme Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice, porte sur la spoliation des juifs citoyens français ou étrangers réfugiés en France à la suite des mesures prises tant par l'occupant nazi que par l'Etat dit «français» de Vichy.

Cette spoliation nécessite des réparations équitables, à l'initiative du Gouvernement. Il faut d'ailleurs noter que si la communauté juive constitue la grande masse des personnes spoliées, il convient d'inclure parmi les victimes dont la dépossession doit ouvrir droit à indemnité tous ceux qui se sont trouvés dans cette situation du fait de leurs actes d'opposition à l'occupant et à ses collaborateurs - au premier chef, les résistants.

Alain Juppé, alors Premier ministre - mais en cette matière précisément, la continuité de l'Etat dans l'engagement pour que réparation soit faite est extrêmement importante - a engagé une démarche en février 1997. Il a confié une mission à M. Matteoli qui a produit, en décembre 1997, un important rapport d'étape.

M. Matteoli, qui a le sens de la litote, écrit dans son rapport: «La conservation et l'organisation de l'accès aux archives n'est généralement pas une priorité de l'action des administrations concernées.» La formule est jolie pour qualifier la force d'inertie, pour le moins, de certaines administrations qui ne souhaitent pas contribuer à ce que la clarté soit faite.

M. Matteoli ajoute: «Il faut néanmoins souligner des exceptions notables qui méritent d'être saluées: il s'agit

notamment de la Caisse des dépôts et consignations qui conduit, depuis maintenant quatre ans, des recherches approfondies, auxquelles elle consacre des moyens considérables.» En effet, vingt personnes travaillent depuis quatre ans à la mise à jour de ces dossiers pour que la lumière soit faite. A cet égard, il convient de mentionner le rôle particulier qu'ont joué ces grands commis de l'Etat que sont Philippe Lagayette, précédent directeur général de la Caisse des dépôts, et Daniel Lebègue, son successeur à ce poste.

Les spoliations ont été multiformes; les intervenants et les bénéficiaires, encore trop mal connus, ont été très divers, ce qui rend la question fort complexe et nécessite un travail de recherche et d'analyse tout à fait considérable impliquant plusieurs départements ministériels et administrations ainsi que des personnes morales de statut privé. Se posent donc simultanément des questions quant aux moyens humains et matériels à mettre en oeuvre et d'autres relatives aux outils administratifs et juridiques à déployer ou à créer pour atteindre l'objectif de réparation.

Le secteur de la banque et des assurances, peut-être la profession notariale, entre autres, paraissent particulièrement concernés par les obstacles juridiques dont on ne peut pourtant admettre qu'ils bloquent l'accomplissement de ce qui constitue un devoir moral.

Je souhaite donc savoir quelles sont les dispositions prévues pour la poursuite des travaux de la mission d'étude des indemnisations incombant à l'Etat ou à d'autres personnes publiques et des évolutions du cadre légal existant pour permettre d'aboutir à de justes réparations dont on voit bien qu'elles ont une portée davantage morale que matérielle.

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, le Gouvernement, comme vous-même, souhaite bien entendu que toute la lumière soit faite sur les événements dramatiques que notre pays a connus sous le régime de Vichy. Tel est le cas, en particulier, de la spoliation des juifs, français ou réfugiés sur notre sol, par l'occupant et les autorités de Vichy. Le Gouvernement désire donc que toutes les conséquences de cette spoliation soient étudiées et réparées.

Depuis son installation en février 1997 par le Premier ministre de l'époque, la mission Matteoli, dont je rappelle qu'elle poursuit ses travaux dans la plus totale indépendance, a déjà accompli un important travail d'exploitation des archives. A cet égard, l'ensemble des administrations concourt à faciliter sa tâche dans la plus complète transparence. Elle a déjà remis un rapport d'étape au Premier ministre le 12 janvier dernier lequel, en l'état de ses travaux, ne se voulait pas conclusif.

S'agissant des secteurs privés de la banque et de l'assurance sur lesquels vous avez particulièrement insisté, monsieur le député, deux comités de surveillance ont été mis en place au cours du premier semestre de cette année, en accord avec les professions.

Le premier, constitué sous l'égide du conseil national du crédit et des titres par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et placé sous la direction de Jean Saint-Geours, ancien président de la Commission des opérations de bourse, a été chargé d'analyser les spoliations dans le secteur bancaire.

Le second, mis en place par la commission Matteoli et présidé par Jacques-Henri Gougenheim, ancien directeur général de l'UAP, président de la banque Worms, s'attache à la question de la spoliation dans le domaine des assurances.

Ces deux comités apportent ainsi leur concours à la mission Matteoli, qui sera destinataire de leurs conclusions d'ici à la fin de l'année.

Le prochain rapport annuel de la mission Matteoli sera remis au Premier ministre le 31 décembre prochain. Il convient d'attendre cette échéance pour connaître l'état d'avancement des travaux et les conclusions qui pourraient en être dégagées.

Bien entendu le Gouvernement examinera, le moment venu, les conséquences qui pourraient être tirées des conclusions dégagées par ce rapport.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Je vous remercie, madame la ministre, pour vos propos qui montrent que le Gouvernement ne faiblit pas dans sa volonté de déboucher sur la transparence. Nous avons un devoir de mémoire, de clarté, et le récent procès Papon a montré qu'il reste bien des difficultés sur la route. Aussi la détermination que vous affichez est-elle importante pour obtenir que toutes les administrations apportent, avec le zèle qui convient en la matière, leur concours afin que notre pays soit en règle avec son passé.

Je considère qu'il est du devoir d'un grand pays comme le nôtre d'assurer cette transparence afin que son rayonnement ne soit pas entaché par la non-réparation de crimes ou de spoliations commis par l'occupant et par

le gouvernement collaborationniste au nom de la France. Cette action n'a que trop longtemps été différée comme le procès Papon en a malheureusement porté témoignage. Ainsi trop de ces criminels ont quitté ce monde sans avoir eu de comptes à rendre à la justice de notre pays ou sans que justice soit rendue à la mémoire des personnes exterminées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 467

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5339

Réponse publiée le : 7 octobre 1998, page 5937

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 octobre 1998